



ASSEMBLEE GENERALE  
du 30 septembre 2013  
- Compte rendu -

L'Association "Les Courts Sillons - AMAP de Coubron " a tenu son Assemblée Générale annuelle le 30 septembre 2013 à Coubron, 133 rue Jean Jaurès, maison Dacheville, salle Dacheville.

**1 –PERSONNES CONVOQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

**Personnes présentes ou représentées :**

Membres du Bureau :

MOREAU Caroline, LASSERRE Jean Claude (absent excusé), LAVEAU Francis, LASSERRE Émilie, LAVEAU Thérèse, LASSERRE Monique (absente excusée), PENCHAUD Sylvie, ROUSSELET Christophe.

Mesdames et Messieurs :

ASTORGA Uranie, AUSTRUY-LARINIER Marina et Mathieu, BALLA-BERNARD Christelle, BEAUJARD Caroline, BRUNEL-MEYER Kerstin et Jocelyne, BUDIN-CORREIA Sandra, CAMUS Marie, CANOVAS Valérie, CHAILLY-BERGHEN Cindy, CHATELAIN-ZAGHARI Sylvie et Fatima, CHATRON Céline, CHESNEL Blandine, DODEMONT-DUFOUR Corine et Nathalie, DUFOUR Annie, DUPLESSY Monique, ERVAL Serge, FABRE Patricia et Alain, FERRAND Émilie et Frédéric, FOURAGE Maryvonne et Jean-Pierre, FREULON Sylvie et Albert, GASPARD Émilie et Sébastien, HANN Patricia, KINDT Edmond, LAURENT Véronique et Benoit, LE GUYADER Isabelle, LEMOEL-CAZIER Isabelle et Patricia, LERIDON-NOUVEL Audrey et David, MATHES-KARGANOVIC Héléne et Sinisa, MERLE-BERNARD Marie-Jeanne, MILET Jean Marc, MILLA TAYOU Sabine et Sylvain, MOOTOOGOUNDEN Fabienne, NGO-MARIE Aurélie et Su-Hong, OUTTIER Myriam et Christian, PAQUET Geneviève et Thierry, ROULAND Patricia, SAINT-LOUIS Patrick, SAYAD D'HENRY Zouina et Olivier, SPINAZZE Monique et Claude, THEVENIN Françoise et Mathieu, THIERRY Françoise, THULY Sylviane, TRAVAILLE Julie, TRIGO Danielle et Patrick, URIEN Agnès et Claude, VEGUER Gérard, VEGUER-BOHAIN Sandrine et Jean, WILHEM Patricia.

Le nombre d'Adhérents à l'AMAP est de **105** (Les 4 membres du Bureau : Laveau Thérèse et Francis, ainsi que Lasserre Monique et Jean-Claude, ne cotisent que pour deux parts).

**Sur ces 105 Adhérents, 53 étaient présents ou représentés.**

L'Assemblée Générale peut se dérouler valablement, d'autant qu'aucun quorum n'est prévu dans les statuts de l'AMAP.

**PERSONNES INVITEES PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Messieurs : **Hervé QUERA** Responsable des "Pains d'Hervé" ;  
**Thierry HANON** Responsable des "Paniers du Val de Loire" (nommés PVL ci-après).

La séance est ouverte à 20 h 30.

**1. PRESENTATION DU RAPPORT MORAL.**

Présentation par Mme Caroline MOREAU qui précise que cette Assemblée Générale est la troisième depuis la création de notre AMAP, la première remontant au 26 septembre 2011.

**1.1 Bilan d'activité avec les Paniers du Val de Loire (ci-après désignés par PVL)**

**a) Rappel historique**

La première fourniture de fruits et légumes assurée par PVL eut lieu le 2 juillet 2012 ; jusqu'au 27 août 2012 le paiement des paniers fut effectué par chèques bancaires. Le mode règlement par prélèvement bancaire fut mis en application le 03 septembre assorti d'un engagement jusqu'en fin d'année.

Depuis janvier 2013 les engagements avec PVL sont fondés sur une base annuelle renouvelable par tacite reconduction.

**b) Qualité produits et logistique**

Les tous débuts furent marqués par plusieurs discordances entre les poids annoncés et ceux livrés ; il s'est agi d'une simple période de "rodage", incluant des défauts de pesée dus à la médiocrité des balances dont disposait l'AMAP.

PVL compensa toujours ses quelques petits écarts de livraisons et alla même jusqu'à offrir à notre AMAP une très belle balance beaucoup mieux adaptée.

S'il arrive encore que des livraisons présentent des insuffisances quantitatives, ou que la qualité de certains produits laisse à désirer, PVL assure une très bonne gestion de compensation.

PVL insiste cependant sur la nécessité qu'ils ont d'être informés des problèmes rencontrés (ce qui ne fut pas le cas pour de récentes livraisons de concombres quasiment inconsommables).

Le retour d'avis des Adhérents est globalement très positif ; en particulier ils ont su apprécier le maintien d'une bonne variété dans la composition des paniers malgré les conditions climatiques déplorables de cette année.

Un regret cependant : l'insuffisance de fournitures de fruits : 1 seule livraison de fraises, 1 seule de prunes et seulement 2 de melons ; voir **d)** ci-après.

Un commentaire fait valoir que certaines AMAP ne livrent jamais de fruits : certes, mais c'est peut-être là l'une des raisons d'apprécier celle de Coubron.

Une autre remarque concerne l'absence de fournitures de produits tels que ail, oignons, échalotes ...

M. Hanon comprend très bien cette dernière remarque et indique qu'il est très ouvert à ce que des demandes particulières de ce genre lui soient adressées ; il verra alors dans quelle mesure il pourra y satisfaire.

La souplesse des livraisons en juillet et en août constitue également un point très positif hautement apprécié de tous.

#### **c) Fournitures complémentaires.**

PVL a offert aux Adhérents la possibilité d'obtenir des colis spéciaux de fruits et légumes en leur passant directement commande via leur site internet. Les colis sont livrables en même temps que les paniers traditionnels.

Plusieurs utilisateurs de cette facilité ont manifesté leur contentement.

PVL fournit également des boîtes d'œufs depuis le 6 mai : les Adhérents concernés expriment leur satisfaction.

#### **d) Projet de modification de la date de livraison.**

M. Thierry Hanon précise que certains produits tels que légumes fragiles et fruits ne peuvent pas supporter une période de stockage supérieure à 24 heures ; les livraisons à l'AMAP de Coubron se faisant les lundis en fin d'après midi, il n'y a matériellement pas de temps suffisant pour récolter les produits, les acheminer au point centralisateur, gérer les conditions matérielles et administratives de distribution, puis les acheminer vers le lieu final de distribution.

Une bonne solution à ce problème serait de décaler les livraisons du lundi au mardi.

Monsieur Hanon assure que les livraisons de fruits, et même de certains légumes, s'en trouveraient sensiblement améliorées.

Cette solution, qui génère des interférences, est développée en **1,2** ci-après.

### **1.2 Date de livraison des "paniers légumes" – implication sur les "paniers pains" (Cf. 1.1 d).**

- A une large majorité, les Adhérents présents ou représentés précisent que le passage des livraisons de paniers de fruits et légumes du lundi au mardi ne poserait pas de problème sous condition que les mêmes horaires soient maintenus ;

- M. Thierry Hanon confirme l'absence de difficulté à ce que PVL livre les produits le mardi au lieu du lundi ;

- Mme Caroline Beaujard confirme que la salle municipale actuellement utilisée le lundi pour les distributions pourra être libérée le mardi aux mêmes conditions d'horaires.

La livraison le mardi est donc matériellement possible.

Cependant M. Hervé Quéra, qui fournit ses pains et viennoiseries en parallèle à celles de PVL, ne pourra pas décaler sa date de livraison, ni au mardi, ni à aucun autre jour de la semaine.

Des solutions alternatives sont envisagées – voir alinéa **1.4 c)** ci-après.

Mme Caroline Moreau pose alors la question suivante aux Adhérents :

*"Souhaitez-vous que PVL assure ses livraisons le mardi au lieu du lundi, aux mêmes horaires, connaissant bien l'implication qui en résultera sur les fournitures de pains et viennoiseries ?"*

**La réponse des Adhérents présents ou représentés est très majoritairement : OUI.**

Afin d'éviter toute précipitation infondée envers M. Hervé Quéra et de permettre de trouver une solution à la poursuite de ses livraisons, il est décidé de procéder au changement de la date des livraisons de PVL au terme de l'actuel engagement semestriel avec M. Hervé Quéra, soit le 31 mars 2014.

### **1.4 Bilan d'activité avec les Pains d'Hervé**

#### **a) Évolution des demandes**

Le nombre d'Adhérents qui était précédemment d'environ 37 est passé à 30 lors du présent semestre, soit en diminution d'environ 20 %.

Il est observé qu'à ce jour toutes les demandes sont concentrées sur des demandes de "pains" à l'exclusion des "brioches" et des "gourmandises".

Le nombre des réinscriptions, à compter d'octobre 2013 n'est pas encore connu avec suffisamment de précision au jour de la présente assemblée pour pouvoir estimer l'évolution des adhésions.

Une remarque est formulée sur le hiatus estival où les prises des paniers de fruits et légumes peuvent être suspendues, alors que celles des pains et viennoiseries ne le peuvent pas.

## **b) Qualité des produits**

Aucune remarque particulière n'est formulée sur la qualité des produits livrés.

## **c) Adaptation au changement de date des livraisons de PVL**

Les livraisons de pains ne pouvant pas être déplacées du lundi au mardi, plusieurs solutions sont évoquées, dont la collecte des corbeilles de pains le lundi par un Adhérent bénévole, lequel les apporterait le mardi lors de la distribution des fruits et légumes ; la collecte pourrait se faire, soit dans une salle de la maison Dacheville spécialement mise à disposition à cet effet, soit sur le parking depuis la fourgonnette de livraison, soit encore chez un Adhérent disposant d'un petit espace de stockage.

Plusieurs Adhérents seraient prêts à assurer la récupération des pains le lundi et à les rapporter le mardi.

Ces solutions paraissent difficiles à gérer, et M. Hervé Quéra émet beaucoup de réserves.

Il reste cependant 6 mois pour trouver une solution plus satisfaisante ; Cf. intervention de M Quéra ci-après.

## **1.5 Poursuite de partenariat avec Les Pains d'Hervé**

Le souhait de maintenir un partenariat avec les pains d'Hervé est majoritaire, sous la réserve qu'une solution valable soit trouvée au décalage entre les livraisons de pains et celles des légumes.

## **1.6 Création d'un nouveau site internet**

Un nouveau site internet est en cours de finalisation. Ce site remplacera l'existant qui est devenu obsolète.

Ce nouveau site a été réalisé par un jeune informaticien, qui, soucieux de se faire connaître, a demandé un prix extrêmement avantageux pour le réaliser.

L'un des souhaits est que ce site constitue un socle d'informations, mais aussi d'interactivité entre les Adhérents.

Avant sa mise réelle en service, une session de formation sera donnée aux membres du Bureau, car il doit pouvoir être géré par ces derniers et non pas par son créateur.

## **1.7 Remerciements**

Des remerciements sont adressés à tous les Adhérents, notamment à toutes les bonnes volontés qui assurent le bon fonctionnement de l'AMAP par leur présence aux permanences de distribution ; des remerciements particuliers sont réitérés à Messieurs Stéphane Fiszka et Mathieu Thévenin qui ont fabriqué des structures en bois démontables très pratiques et très appréciées pour compartimenter les fruits et les légumes avant leur distribution.

## **1.8 Conclusions**

Le nombre d'Adhérents reste dans la limite de la centaine fixée par l'AMAP.

Le nombre de personnes en liste d'attente laisse à penser que l'habituel turn-over de fin de contrat permettra le maintien d'un nombre constant d'Adhérents.

Après deux années de fonctionnement l'avenir de l'AMAP semble donc stable et serein.

## **1.9 Démission de la Présidente**

Madame Caroline Moreau annonce qu'elle démissionne du Bureau mais restera membre consommateur de l'AMAP.

## **2. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER.**

Les chiffres essentiels du rapport financier sont présentés verbalement par Mme Émilie Lasserre

### **2.1 Comptes de trésorerie**

Les recettes se sont montées cette année à 1.450 € en léger excédent par rapport aux prévisions.

Le solde se monte à 624 €, déduction faite des dépenses de frais bancaires, assurance, galette des rois, site internet et divers petits matériels.

Il est rappelé que les recettes proviennent exclusivement des cotisations annuelles versées par les Adhérents ; divers chevauchements, notamment dus à des remplacements d'Adhérents en cours d'année expliquent que le montant des recettes est un peu supérieur aux prévisions.

### **2.2 Affectation du solde**

Le solde, qui est positif, sera affecté aux dépenses de fonctionnement de l'AMAP telles que :

- achat d'une nouvelle balance ;

- réédition de la galette des rois avec M. Hervé Quéra ;

- une journée de formation des membres du Bureau sur le fonctionnement et la gestion du nouveau site internet.

La prévision de dépenses est d'environ 830 €

### **2.3 Montant de la cotisation**

Compte tenu de l'excédent des recettes de l'AMAP, il est décidé d'abaisser le montant des cotisations de 12 à 10 €

### **2.4 Approbation des comptes**

Aucune objection n'est émise dans l'assemblée.

### **3. SYNTHÈSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE L'AMAP ET DE SON FOURNISSEUR PVL ; PERSPECTIVES POUR 2014.**

Le souhait de poursuivre le partenariat avec PVL est unanime, qu'il s'agisse des paniers traditionnels, des fournitures annexes, de la possibilité de passer des commandes spéciales et de la liberté de choix offerte en juillet et en août.

Il est précisé que le nombre d'adhérents s'est stabilisé autour de la centaine (que s'est fixée l'AMAP) et que lors du turn-over normal et habituel qui aura lieu en fin d'année 2013, le jeu des départs et des nouvelles venues, actuellement en liste d'attente, devrait s'équilibrer.

### **4. SYNTHÈSE DE LA SITUATION ACTUELLE DE L'AMAP ET DE SON FOURNISSEUR DE PAINS HERVE QUERA.**

Le souhait de maintenir un partenariat avec les pains d'Hervé est majoritaire, sous la réserve qu'une solution valable soit trouvée au décalage entre les livraisons de pains et celles des légumes.

Mme Moreau exprime sa satisfaction à Mrs Hanon et Quéra de leur présence en cette assemblée.

Elle les invite à s'exprimer :

#### **INTERVENTION DE M. THIERRY HANON**

Plusieurs des interventions de M. Hanon sont rapportées dans les alinéas précédents, notamment en § 1.1 d).

#### **Inconvénients des livraisons le lundi**

M. Hanon développe largement les avantages qu'offrira le déport des livraisons au mardi ; en complément des informations précitées, il indique que :

- PVL travaille généralement en flux tendu, ce qui implique des appels de dépannage assez fréquent, notamment auprès de fournisseurs ou transporteurs extérieurs ; de telles demandes de dernière minute sont quasi impossibles si les livraisons ont lieu le lundi.
- pour livrer des fruits ou des légumes fragiles le lundi, il faudrait que les collectes aient lieu le dimanche, ce qui est parfois possible mais ne peut être généralisé en aucun cas.

#### **Réponses à quelques questions**

- Pourrait-on avoir des agrumes ? Normalement non car les conditions climatiques locales ne permettent pas leur culture ; exceptionnellement oui sous condition qu'ils proviennent de la France hexagonale (Corse incluse).
  - Pourrait-on avoir des paniers spéciaux avec des fruits complémentaires ? Non car ce serait beaucoup trop difficile à gérer.
  - Pourrait-on avoir des oignons, de l'ail ou des échalotes ? La faisabilité dépend de la demande de tels produits.
- M. Hanon a prévu de faire circuler un sondage à ce sujet.

#### **Le prix des paniers**

En réponse à une demande, M. Hanon indique qu'une augmentation de l'ordre de 1 à 1,5 % est à envisager ; une décision sera prise lors d'une réunion prévue par PVL avec ses fournisseurs vers la mi octobre.

#### **Le service d'insertion**

Des compliments sont adressés à M. Hanon sur la ponctualité des livraisons, même en conditions hivernales difficiles, ainsi que sur la gentillesse et le dévouement des livreurs qui, lorsqu'ils arrivent un peu plus tôt que prévu, aident largement et très spontanément à l'aménagement de la salle de distribution.

M. Hanon précise qu'il dirige un service d'insertion et que les personnes qui en bénéficient sont toutes de très bonne volonté et soucieuses de quitter ce service avec la détermination d'entrer au mieux sur le marché du travail.

#### **INTERVENTION DE M. HERVE QUERA**

L'intervention de M. Quéra se centra sur la question du jour de livraison.

Il précise que, tout comme M Hanon, il travaille à flux tendu, ce qui lui laisse peu de marge de manœuvre pour modifier son organisation des livraisons : la livraison le mardi, tout comme les jours suivants de la semaine lui est clairement impossible. En outre il conçoit que ses fournitures sont associées à l'AMAP, donc à celles des fruits et légumes.

S'il ne ressent donc pas très favorablement l'idée que ces deux distributions puissent être dissociées, il reste cependant attentif à une éventuelle solution alternative Cf. 1.4 c), pourvu que le lundi reste, pour lui, la journée de distribution à retenir.

### **5. ÉTABLISSEMENT DES CONTRATS ET DES MODES DE REGLEMENTS.**

#### **5.1 Agréments avec PVL**

Les principes actuels d'agenda annuel des livraisons, doublé d'un agenda ponctuel pour les mois de juillet et août, ainsi que du mode de paiement par prélèvement bancaire seront reconduits jusqu'en fin 2014.

Dans des cas particuliers d'inscriptions en cours d'année, le mode de règlement par chèque sera exceptionnellement accepté le temps de régulariser le principe du prélèvement bancaire.

### **5.1 Contrats avec Les Pains d'Hervé**

Le principe actuel de contrat semestriel avec paiement par chèque, éventuellement fractionnable en 2 ou 3 fois, est reconduit jusqu'en fin mars 2014.

La reconduction de ce contrat sera tacite en avril 2014 si une solution peut être trouvée au problème des dates de livraisons (Cf. 1.2 ci-dessus)

### **5.2 Montant et date de paiement des cotisations à l'AMAP**

Le montant des cotisations à l'AMAP est fixé à une annualité de 10 euros (Cf. 2.3 ci-dessus).

Par ailleurs, les appels de cotisations qui étaient lancés pour effet en fin septembre le seront dorénavant début novembre pour effet en fin décembre.

En effet le susdit décalage entre septembre et décembre a posé un problème difficile à gérer : cas possible d'anomalie (parmi d'autres) d'un Adhérent qui aurait payé sa cotisation de septembre 2013 à septembre 2014, mais qui ne renouvellerait pas son agrément avec PVL et se retirerait donc de l'AMAP en décembre 2013.

C'est pourquoi, il a été décidé de faire coïncider ces dates en déplaçant l'échéance de la cotisation au mois de décembre.

La validité des cotisations actuelles est donc prolongée jusqu'à la fin décembre 2013.

## **6 - CRITERES D'INSCRIPTION DES NOUVEAUX ADHERENTS**

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Mme et M. Thérèse et Francis Laveau.

### **6.1 Préambule**

De nombreuses associations appliquent des critères d'inscriptions de leurs nouveaux adhérents lors de départs ponctuels en cours d'année ou des départs plus conséquents lors des renouvellements de contrats.

Les statuts de l'AMAP de Coubron sont muets à ce sujet.

La question est fréquemment évoquée au sein de l'AMAP, mais toujours en aparté.

Nul doute que le sujet est délicat, mais cette Assemblée Générale constitue une opportunité de traiter ouvertement de ce sujet, d'en soumettre la teneur à tous les Adhérents et de demander leur avis.

Le texte afférent, qui serait à soumettre à un vote en AGE, est remis à chacun des participants, à savoir :

#### **Article 6 : Critères d'inscription des nouveaux membres.**

Dans la limite des disponibilités d'accueil de l'AMAP, limite initialement fixée par le Bureau, les inscriptions des nouveaux Adhérents sont assujetties aux deux critères suivants :

- a) les inscriptions se font dans l'ordre chronologique des demandes en liste d'attente, priorité étant donnée aux personnes résidant à Coubron ou y exerçant leur activité professionnelle ;
- b) les inscriptions des nouveaux membres ne répondant pas aux critères de priorité définis en a) ci-dessus, sont validées sous condition que le total des membres ainsi définis au sein de l'AMAP n'ait pas déjà atteint un seuil plafond fixé à 20 %.

Les membres en titre ne sont ni concernés, ni touchés par ces mesures.

### **6.2 Présentation des motivations**

L'AMAP de Coubron "les Courts Sillons" n'est pas Coubronnoise que par son nom ; elle l'est par sa création, sa gestion, sa logistique et les importants supports municipaux qui assurent toutes les facilités nécessaires à son bon et confortable fonctionnement.

Pour ces raisons, il peut paraître juste que, lors de nouvelles inscriptions, les postulants demeurant ou travaillant à Coubron aient une position prioritaire ; d'où le a) du projet ci-dessus.

La qualité du fonctionnement de l'AMAP est largement due aux commodités offertes par la municipalité, telles l'affectation d'une salle tous les lundis, et plus en tant que de besoins, assorties de tous les comforts annexes tels le chauffage, l'éclairage, l'eau, l'espace réservé à une armoire de rangement et l'intendance du personnel municipal d'astreinte.

Ces services ont un coût non négligeable, financé par les impôts des Coubronnois.

D'où le b) du projet ci-dessus, libellé tenant compte qu'il est tout à fait sain et normal que l'AMAP accueille des résidents extra communaux mais qu'il est cependant souhaitable d'en limiter raisonnablement le nombre relatif.

Ce projet de texte ne s'applique en aucun cas aux Adhérents actuels extérieurs à la commune, qui conserveront un droit rigoureusement prioritaire lors des renouvellements de contrats.

### **6.3 Débats et procédure**

Après quelques échanges de points de vue, la tendance des Adhérents se dégage très majoritairement en faveur de l'adoption de la mesure proposée.

M. Laveau rappelle que cette question des critères d'inscription des nouveaux Adhérents ne peut être officialisée qu'au cours d'une AGE, puisque, si le texte est adopté, elle implique une modification des statuts de l'AMAP. Il précise qu'une AGE pourrait se tenir le soir même après la clôture de l'AGO, si un tiers au moins des adhérents présents ou représentés le souhaite ; il soumet alors cette question au vote. Une très large majorité s'exprime en faveur de la tenue d'une AGE sur ce thème des critères d'inscription.

#### 6.4 Tenue d'une AGE

La tenue d'une AGE nécessite qu'un quorum de 50 % soit acquis.

A l'ouverture de l'AGO le quorum était atteint - 53 présents et représentés pour 105 inscrits - ; deux personnes ayant du quitter la salle en cours de séance les chiffres sont passés à 51 pour 105 inscrits : le quorum n'est donc plus atteint et la tenue de l'AGE ne peut pas être valablement tenue. En conclusion :

- l'avis majoritairement favorable relatif aux "critères d'inscriptions des nouveaux adhérents" peut être prise en considération, mais de façon informelle ;
- la demande de tenue d'une AGE est entérinée ; une convocation en ce sens sera donc lancée prochainement.

#### 7 – COMPOSITION ET ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

Mme Moreau présente la démission des membres du Bureau actuel et la composition proposée du nouveau Bureau :

Membres ne se représentant pas : Mmes Caroline Moreau et Monique Lasserre ;

Mrs Jean-Claude Lasserre et Christophe Rousselet.

Membres se représentant : Mmes Thérèse Laveau, Émilie Lasserre et Sylvie Penchaud ; M. Francis Laveau.

Nouveaux membres entrants : Mmes Blandine Chesnel, Véronique Laurent, Isabelle Le Guyader et Myriam Outtier.

#### Validation du nouveau Bureau

L'assemblée est invitée à se prononcer sur la constitution d'un nouveau Bureau composé des 8 membres suivants :

Mmes et M. : Blandine **Chesnel**, Émilie **Lasserre**, Véronique **Laurent**, Thérèse **Laveau**, Francis **Laveau**, Isabelle **Le Guyader**, Myriam **Outtier** et Sylvie **Penchaud**,

En l'absence de toute opposition la susdite composition est déclarée adoptée à l'unanimité des voix.

Une réunion interne aura lieu dans les prochains jours, réunion au cours de laquelle seront affectés les postes de chacun au sein du Bureau.

Un compte rendu sera établi et joint au présent procès verbal de l'AGO.

#### 8 - QUESTIONS DIVERSES

- M. Hanon propose la visite d'une installation agricole.

Le principe d'une telle visite est apprécié, reste à prévoir la logistique et le coût du transport, en fonction du nombre de personnes intéressées : à mettre au point ultérieurement.

- Pourquoi limiter à une centaine le nombre d'Adhérents à l'AMAP ? Deux raisons principales sont avancées :

- . nos moyens logistiques et de gestion administrative ne permettent raisonnablement pas de dépasser ce chiffre ;
- . l'accroissement du nombre d'Adhérents irait au détriment de l'esprit de convivialité que nous souhaitons tous et cherchons à entretenir au sein de cette Association.

- Mme Kerstin Brunel évoque la possibilité de se faire livrer des huiles végétales bio d'excellentes qualités (noix, noisettes, caméline, lin, tournesol, colza ...) produites par la société "sous les arbres" du Val d'Oise, société créée par J.M. Grumiaux. Les livraisons pourraient se faire à fréquence d'une tous les deux ou trois mois.

Cette suggestion est favorablement accueillie ; Mme Kerstin Brunel fournira de plus amples précisions.

- Mme Myriam Outtier propose la tenue d'un "marché bio".

En l'absence de toute question complémentaire de la part des Adhérents, l'assemblée est close à 22 h 20.

Lu, approuvé et signé par les membres du bureau

En pièce jointe : rapport de réunion du Bureau sur l'affectation des mandats de chacun de ses membres (Cf. §7 ci-dessus)

Les Courts Sillons AMAP de Coubron  
Compte rendu de la réunion du Bureau  
le 7 octobre 2013

\* \* \*

Les Adhérents de l'AMAP de Coubron, réunis le 30 septembre 2013 en Assemblée Générale Annuelle ont entériné la désignation globale de huit de leurs membres aux fins de composer un nouveau Bureau, Cf. article 7 du compte rendu de la dite AG.

Les membres ainsi mandatés se sont réunis le 7 octobre 2013 afin de procéder, entre eux, aux affectations des fonctions essentielles de ce Bureau.

L'élection eu lieu par vote majoritaire, à bulletin secret pour la désignation du président, et librement pour les autres fonctions.

La composition nominative des membres du Bureau et les affectations de chacun a été validée selon :

- **Présidente**.....Mme **Thérèse LAVEAU**
- **Vice Présidente** .....Mme **Émilie LASSERRE**
- **Secrétaire**.....M. **Francis LAVEAU**
- **Trésorière** .....Mme **Isabelle LE GUYADER**
- **Vice Secrétaire** .....Mme **Myriam OUTTIER**
- **Vice Trésorière** .....Mme **Véronique LAURENT**
- **Référents Logistique** .....Mme **Sylvie PENCHAUD**  
Mme **Blandine CHESNEL**
- **Référents Communication** .....Mme **Émilie LASSERRE**  
M. **Francis LAVEAU**

Ce Bureau est normalement élu pour une année, au terme de laquelle se tiendra la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Le 8 octobre 2013